

FCP de droit français

**MARKUS OPTIMAL
PATRIMOINE**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : HMG Finance
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	11
6. Comptes de l'exercice	16
7. Annexe (s)	38
Caractéristiques de l'OPC (suite)	39

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Markus Optimal Patrimoine

Parts R (Capitalisation) FR0011613009

Ce Fonds est géré par HMG FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence l'€STR capitalisé +4% grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans. La gestion du Fonds n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de son indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison a posteriori.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, cet OPCVM est géré de façon active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, taux et actifs monétaires). La sélection des valeurs dépendra pour une partie des analyses macroéconomiques ou microéconomiques effectuées par le gérant, et essentiellement de l'analyse des qualités intrinsèques de la société sous-jacente. Les investissements se feront via des titres en direct ou par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 0% à 90% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 50% aux marchés des actions des pays émergents.

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes notations (voire non notés), de toutes zones géographiques dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux souverains ou du secteur public de la zone euro ;

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs et de pays émergents ;

- de 0% à 100% sur les marchés des obligations convertibles ;

- de 0% à 90% au risque de change sur les devises hors euro.

De 0% à 100% en instruments de taux à caractère spéculatif, dits haut rendement, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou notation jugée équivalente par la société de gestion. Cette dernière ne recourt pas mécaniquement et exclusivement sur les notations publiées par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres considérés.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Des titres intégrant des dérivés pourront être utilisés à des fins d'exposition au risque actions.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les lundis avant 12 heures selon les modalités prescrites dans le prospectus. Les règlements sont effectués en J+3 (jours ouvrés).

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP est classé en risque 5 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peut connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché action.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce dernier est d'autant plus important que l'OPCVM pourra utiliser des titres à caractère spéculatif de façon significative.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Fonds, notamment en cas de rachats importants.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Harmonisation et modification du paragraphe relatif aux « Parts et actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger » entre les prospectus des fonds gérés par HMG FINANCE.

Correction dans le prospectus d'une contradiction dans la rédaction du paragraphe relatif aux investissements en obligations.

3. RAPPORT DE GESTION

La part I de Markus Optimal Patrimoine finit l'année à -6,6% (-7,5% pour la part R et -6,7% pour la part S) dans un contexte où les marchés des obligations comme des actions ont perdu du terrain. Le fonds n'a pas battu son indicateur de référence : le €STR capitalisé +4%, ce dernier progressant de +9,88% (à compter du 01.01.2023 le fonds ne disposera plus d'indicateur de référence).

A titre de comparaison seulement, l'indice MSCI monde en EUR a lâché -14,58% et l'indice Fideuram des emprunts d'états européens à moyen et long terme a perdu -15,61%.

Markus Optimal Patrimoine a donc été relativement résistant, même si ce résultat purement relatif ne saurait nous satisfaire.

La prise de risque cette année n'a été ni systématiquement bénéficiaire, ni systématiquement déficitaire. De belles opérations ont pu être réalisées sur les actions comme sur les obligations, dans des marchés très heurtés, mais n'ont pas été suffisantes pour compenser la chute assez générale des cours et certains accidents.

Du côté des actions, le solde des introductions en Bourse, que vos gérants ont « joué » avec modération, est négatif (Broadpeak, Haffner et Lhyfe). Des plus-values ont été collectées sur des positions de trading, comme Amundi, Carmila, Worldline, M6, Pierre et Vacances et aussi le concessionnaire automobile Auto Hall au Maroc, mais aussi sur des positions plus anciennes telles que Esso (très belle hausse en début d'année), Orange, Tesmec, Western Areas (en Australie), Muang Thai (en Thaïlande), Allianz Ayudhya (en Thaïlande également), AB Inbev (en Belgique), Standard Chartered Bank (en Angleterre). Toutefois, la plus belle performance en montant reste celle de Total. Après un début d'année volatil, la Bourse étant partagée entre l'exposition russe de Total et la hausse des prix du gaz et du pétrole provoquée par l'invasion de l'Ukraine, les optimistes ont ensuite résolument pris le dessus et le cours a progressé de 31,4% depuis le 1er janvier, nous encourageant à réaliser un bénéfice partiel sur cette ligne qui reste en fin d'année la principale ligne de Markus Optimal Patrimoine, pointant à 4,9% de l'actif net. Du côté des déceptions, nous avons réduit les lignes de Scor, Bouygues, Vranken et PCAS.

Si les achats effectués en début d'année ont généralement souffert de l'invasion de l'Ukraine (ASM Pacific, Iveco, Icade, Casino), de multiples achats ont aussi pu être faits mettant à profit la chute des marchés de fin février et la forte volatilité qui a été caractéristique du reste de l'année 2022. On notera Tarkett, Imerys, Fresnillo, Saint Gobain.

Les caisses régionales de crédit agricole, de même que le secteur bancaire français en général, ont continué à être très décevants, alors que la hausse des taux devait tonifier les marges bancaires. Nous campons sur nos positions dans ce secteur.

Du côté des obligations, la vie de votre fonds a été animée par le décrochage violent de certains émetteurs qui se sont révélés fragiles, permettant des prises de position à bon compte sur West Bromwich perpétuelle, Macif perpétuelle ou Atos convertible. L'avenir dira si ces achats auront été judicieux. La prise de position en Orpéa convertible est vite apparue comme une mauvaise décision et a été soldée rapidement. Les obligations Casino ont continué leur descente aux enfers, mais nous restons investis. Autre titre décevant, sans raison particulière il nous semble, le titre participatif Renault, qui a cédé 38,8% en 2022 malgré son indexation sur le chiffre d'affaires de l'émetteur. En revanche, nettement positive a été l'évolution de l'obligation du producteur canadien de nickel Sherritt International dont la ligne a été légèrement augmentée suite à la confirmation de l'amélioration de ses résultats et de sa solvabilité.

La structure du portefeuille en cette fin d'année continue à reposer principalement sur des actions de sociétés bien gérées, peu cycliques, rentables et en croissance, offrant un dividende généreux. Vos gérants estiment qu'il est trop tôt pour revenir trop largement sur le marché obligataire, les taux restant très inférieurs à l'inflation. Néanmoins, les conditions du marché en 2022 ont permis l'apparition et la mise en portefeuille de certaines situations obligataires un peu complexes.

Ce portefeuille fait l'impasse sur le rendement faible, très inférieur à l'inflation, des obligations les mieux notées, pour viser un rendement élevé et en croissance dans la durée. Le prix à payer pour cette approche volontariste est la volatilité de court et moyen terme de la valeur de la part.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ORANGE		1 486 182,00
LHYFE SAS	539 997,50	492 038,33
M6 METROPOLE TELEVISION	600 490,00	421 291,00
CARMILA	548 262,00	300 556,38
WORLDLINE SA	417 718,00	359 955,20
WESTERN AREAS		763 937,42
ASM PACIFIC TECHNOLOGY LTD	650 412,30	
ICADE EMGP	604 592,40	
CM CIC MONEPLUS IC		587 922,51
SCOR SE		581 176,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 314-75-I du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires financiers assurant le service d'exécution des ordres est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse www.hmgfinance.com, dans la partie Mentions légales et réglementaires.

POLITIQUE DE VOTE

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est précisé dans la politique de vote disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse www.hmgfinance.com, dans la partie Mentions légales et réglementaires, ou consultable au siège de la société.

RETROCESSION DES FRAIS DE GESTION

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 41 I-53-I du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de Gestion de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte du fonds dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

La Société de Gestion de l'OPCVM a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement au fonds.

INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG) ET REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 (SFDR) :

Actuellement, HMG FINANCE n'intègre pas simultanément les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour la gestion de cet OPCVM, et les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, dans une démarche d'amélioration continue, la société travaille à l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans son analyse interne des émetteurs, s'appuyant notamment sur le guide des indicateurs extra-financiers, élaboré par l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

La principale difficulté relative aux critères extra-financiers demeure encore la disponibilité de l'information, ainsi qu'un manque d'exhaustivité et de cohérence, concernant les petites et moyennes valeurs, au centre de l'expertise de HMG FINANCE.

L'enjeu est donc d'acquérir une information suffisamment fiable et pertinente, à la suite d'analyses internes ou externes.

Les critères de gouvernance, plus facilement quantifiables et traçables sont déjà au cœur de notre sélection de valeurs. En effet, HMG FINANCE est un investisseur de long terme qui se doit de considérer la durabilité de ses investissements, en sélectionnant des émetteurs dont la croissance contribuera à l'économie réelle au travers d'une gestion saine et transparente.

Le dialogue avec les sociétés est pour nous un élément clef d'appréciation de la gouvernance (voir à ce titre notre Politique d'engagement actionnarial), et participe à forger notre conviction avant chaque investissement.

C'est pourquoi pour l'instant, le FCP **MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE** se conforme à l'article 6 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Précision sur l'alignement du fonds à la Taxonomie : à défaut de pouvoir indiquer pour l'instant le pourcentage d'alignement du fonds avec la Taxonomie en raison de l'absence d'informations suffisantes, la société suit les préconisations de l'AMF en précisant que le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie de l'actif net du fonds est actuellement de 0%.

INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille détient 2 842 069,85€ d'OPC gérés par les entités du groupe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 88,11%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant certains organismes de placement collectifs de fonds en valeurs mobilières (OPCVM), dite « Directive UCITS V », HMG FINANCE a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM.

Cette politique est conçue pour promouvoir des pratiques de rémunération qui soient compatibles avec une gestion saine et efficace des risques, la favorisent et n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuise à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de l'OPCVM. Les catégories de personnel dont les activités professionnelles avaient une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM (c'est-à-dire le « personnel identifié ») sont actuellement les suivantes: les membres du Directoire, les Gérants qui assurent également la fonction de contrôle des risques financiers sur les portefeuilles gérés, et le Responsable de la conformité et du contrôle interne. La politique de rémunération est revue annuellement, et est disponible directement auprès de la société de gestion mais également sur son site internet à l'adresse www.hmgfinance.com.

Nombre de collaborateurs de HMG Finance en 2022 : 12.

Nombre de collaborateurs « personnel identifié » en 2022 : 7.

Masse salariale totale de HMG Finance sur l'exercice 2022 : 1 360 015 EUR.

Dont montant de la rémunération variable versée au titre des performances 2021 au personnel identifié : HMG FINANCE ne verse pas de rémunération indexée sur la performance des OPCVM qu'elle gère aux collaborateurs « personnel identifié », mais est susceptible de verser une rémunération variable, de manière discrétionnaire.

La rémunération des gérants de portefeuille ne prend pas en compte les incidences négatives (i) en matière environnementale puisque les critères environnementaux ne sont pas pour l'instant intégrés dans l'approche extra-financière des gérants, (ii) ni en matière sociale et de gouvernance car les critères sociaux et de gouvernance étaient déjà scrutés et intégrés dans la sélection des sociétés, sans pour autant prendre la forme d'une notation extra-financière. Il n'y a donc pas eu de changement significatif justifiant une modification des critères de rémunération des gérants.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts à l'adresse suivante :

HMG Finance
2 rue de la Bourse
75002 PARIS
E-mail : hmgfinance@hmgfinance.com

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse www.hmgfinance.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HMG FINANCE
2, rue de la bourse
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

FREDERIC SELLAM
2023.05.05 18:00:43 +0200



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	25 809 059,84	28 789 691,29
Actions et valeurs assimilées	19 120 857,17	20 034 331,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 120 857,17	20 034 331,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	3 846 132,82	5 295 701,56
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 846 132,82	5 295 701,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 842 069,85	3 459 658,03
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 842 069,85	3 459 658,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	80 078,90	32 098,62
Opérations de change à terme de devises		
Autres	80 078,90	32 098,62
COMPTES FINANCIERS	1 500 061,07	575 249,82
Liquidités	1 500 061,07	575 249,82
TOTAL DE L'ACTIF	27 389 199,81	29 397 039,73

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 643 013,06	27 396 655,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	694 233,89	1 215 782,44
Résultat de l'exercice (a, b)	919 709,75	595 927,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	27 256 956,70	29 208 365,36
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	132 243,11	188 674,37
Opérations de change à terme de devises		
Autres	132 243,11	188 674,37
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	27 389 199,81	29 397 039,73

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 527,66	
Produits sur actions et valeurs assimilées	906 991,20	766 759,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	227 635,54	148 554,93
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 137 154,40	915 314,31
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	5 695,62	5 932,81
Autres charges financières		
TOTAL (2)	5 695,62	5 932,81
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 131 458,78	909 381,50
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	211 749,03	312 595,07
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	919 709,75	596 786,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)		-859,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	919 709,75	595 927,25

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais indirects maximum

Le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion fixes ne dépasseront pas 2,5% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables ne dépasseront pas 25% TTC de la surperformance.

Le FCP ne supportera en général aucune commission de souscription à raison de ses investissements dans les OPC sous-jacents. Néanmoins, de façon exceptionnelle, le FCP pourra supporter une commission de souscription de 1% maximum.

Le FCP ne supportera en général aucune commission de rachat à raison de ses désinvestissements dans les OPC sous-jacents. Néanmoins, de façon exceptionnelle, le FCP pourra supporter une commission de rachat moyenne de 5%.

Toute rétrocession de frais de gestion des OPC sous-jacents acquis par le FCP sera reversée au FCP. Le taux de frais de gestion des fonds sous-jacents sera apprécié en tenant compte des éventuelles rétrocessions perçues par le FCP.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème		
		Parts R	Parts I	Parts S
Frais de gestion financière	Actif net de la précédente valeur liquidative, hors investissement en OPC gérés par la société de gestion à cette même date	2,0% TTC Maximum	0,90% TTC maximum	0,90% TTC maximum
Frais de gestion administratifs externes à la société de gestion	Actif net de la précédente valeur liquidative	1% TTC maximum	1% TTC maximum	1% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net de la précédente valeur liquidative	2,5% TTC	2,5% TTC	2,5% TTC
Commissions de mouvement acquises à la société de gestion	Prélèvement sur le montant brut de chaque transaction (hors frais d'intermédiaires, impôts, taxes, coupons courus)	Néant	Néant	Néant
Commission de surperformance*	Actif net du FCP	10% de la surperformance annuelle par rapport à l'indice €STR capitalisé +400 Bps	10% de la surperformance annuelle par rapport à l'indice €STR capitalisé +400 Bps	Néant

* Commission de Surperformance :

La commission de surperformance est mise en œuvre sur la base du principe de « high water mark ».

Un partage de la performance est prévu au profit de la société de gestion, à hauteur de 10% de la surperformance au-delà de l'indice EONIA capitalisé +400 Bps jusqu'au 31/12/2020 puis par rapport à l'indice €STER capitalisé +400 Bps à compter du 01/01/2021, selon les modalités suivantes :

- le calcul se déclenche à partir du jour où la valeur liquidative atteint la plus haute valeur enregistrée au cours de la période de référence précédente (principe du « high water mark »), et lorsque la performance du FCP dépasse la performance de l'EONIA capitalisé +400 Bps (€STER capitalisé +400 Bps à compter du 01/01/2021) sur base annuelle ;
- la provision ainsi constituée correspond à 10% de la performance au-delà de l'EONIA capitalisé +400 Bps (€STER capitalisé +400 Bps à compter du 01/01/2021) sur base annuelle. Cette provision est par ailleurs calculée de telle manière que la VL après application de la provision ne soit inférieure à la high water mark ;
- les périodes de référence s'achèvent sur la dernière VL du mois de décembre. Les commissions de surperformance sont prélevées sur la base d'une période minimale d'un an.
- Date du premier prélèvement éventuelle : 31 décembre 2014.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations. La commission de surperformance fait l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de valeur liquidative. La commission de surperformance est prélevée annuellement sur la dernière valeur liquidative du mois de décembre par la société de gestion et directement imputée au compte de résultat du FCP.

Dans le cas d'un rachat, la quote-part de la commission de surperformance se rattachant aux parts rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de surperformance sera payée à la société de gestion à la fin de la période de référence considérée.

Les souscripteurs peuvent obtenir, à tout moment, le détail du calcul auprès de la société de gestion.

Dans la mesure où de façon exceptionnelle un sous-conservateur, pour une opération particulière, serait amené à prélever une commission de mouvement non prévue dans les modalités ci-dessus, la description de l'opération et des commissions de mouvement facturées sera renseigné dans le rapport de gestion du FCP.

- Procédure de sélection des intermédiaires :

Dans le cadre de la gestion des OPCVM, les caractéristiques de base qui orienteront HMG FINANCE dans sa sélection des intermédiaires financiers, sont la catégorie d'instrument financier, les spécificités de l'ordre à exécuter, et le lieu d'exécution. Selon l'évolution de ces caractéristiques, HMG FINANCE accordera plus ou moins d'importance aux critères suivants, affinant ainsi sa sélection : coût total d'exécution, prix d'exécution, coût d'intermédiation, liquidité par bloc de titres, liquidité par rapidité d'exécution, spécialisation de l'intermédiaire financier, qualité de la recherche, qualité du dénouement.

Le document intégral de la politique de sélection des intermédiaires de HMG FINANCE est disponible sur le site internet de HMG FINANCE www.hmgfinance.com.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - I	Capitalisation	Capitalisation
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - R	Capitalisation	Capitalisation
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - S	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	29 208 365,36	24 601 974,70
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)		
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-163 877,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 103 524,65	1 589 142,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-395 732,47	-329 982,46
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-41 821,59	-45 866,82
Différences de change	-76 824,68	128 628,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 460 264,32	2 831 560,51
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 451 681,19	8 583,13
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-8 583,13	2 822 977,38
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	919 709,75	596 786,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	27 256 956,70	29 208 365,36

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 519 660,44	5,57
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	477 968,16	1,76
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 024 588,12	3,76
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	823 916,10	3,02
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	3 846 132,82	14,11
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	2 157 412,34	7,92			1 688 720,48	6,20		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 500 061,07	5,50
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					243 879,00	0,89	711 775,50	2,61	2 890 478,32	10,60
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 500 061,07	5,50								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 THB		Devise 3 HKD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 623 894,05	5,96	1 114 990,99	4,09	888 383,34	3,26	2 920 520,53	10,71
Obligations et valeurs assimilées	445 255,61	1,63					698 622,33	2,56
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	80 078,90	0,29						
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	80 078,90
TOTAL DES CRÉANCES		80 078,90
DETTES		
	Frais de gestion fixe	132 243,11
TOTAL DES DETTES		132 243,11
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-52 164,21

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	427,235	
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - S		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 906,892	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - S	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	771,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,74
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

	30/12/2022
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	210 968,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 842 069,85
	FR0010201459	HMG GLOBETROTTER I	2 842 069,85
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 842 069,85

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	919 709,75	595 927,25
Total	919 709,75	595 927,25

	30/12/2022	31/12/2021
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	38,86	14,09
Total	38,86	14,09

	30/12/2022	31/12/2021
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 015,88	294,71
Total	1 015,88	294,71

	30/12/2022	31/12/2021
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	918 655,01	595 618,45
Total	918 655,01	595 618,45

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	694 233,89	1 215 782,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	694 233,89	1 215 782,44

	30/12/2022	31/12/2021
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	29,29	51,47
Total	29,29	51,47

	30/12/2022	31/12/2021
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 096,06	1 943,27
Total	1 096,06	1 943,27

	30/12/2022	31/12/2021
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	693 108,54	1 213 787,70
Total	693 108,54	1 213 787,70

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	24 577 624,01	27 980 350,04	24 601 974,70	29 208 365,36	27 256 956,70
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - I en EUR					
Actif net	1 025,17	1 162,11	1 043,22	1 234,68	1 153,66
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	1 025,17	1 162,11	1 043,22	1 234,68	1 153,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,30	18,56	-10,54	51,47	29,29
Capitalisation unitaire sur résultat	2 130,04	11,83	22,73	14,09	38,86
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - R en EUR					
Actif net	110 363,79	77 464,72	40 262,48	46 368,94	42 888,67
Nombre de titres	1 199,819	746,800	436,819	427,235	427,235
Valeur liquidative unitaire	91,98	103,72	92,17	108,53	100,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,29	1,65	-0,93	4,54	2,56
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,40	0,38	1,15	0,68	2,37
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - S en EUR					
Actif net	24 466 235,05	27 901 723,21	24 560 669,00	29 160 761,74	27 212 914,37
Nombre de titres	26 571,892	26 571,892	26 061,892	25 906,892	25 906,892
Valeur liquidative unitaire	920,75	1 050,04	942,39	1 125,59	1 050,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,96	16,63	-9,49	46,85	26,75
Capitalisation unitaire sur résultat	6,21	15,06	20,54	22,99	35,45

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AFRIQUE DU SUD				
MURRAY&ROBERTS HOLD	ZAR	600 000	97 470,99	0,35
TOTAL AFRIQUE DU SUD			97 470,99	0,35
ALLEMAGNE				
BAYER	EUR	6 000	289 950,00	1,06
TOTAL ALLEMAGNE			289 950,00	1,06
AUSTRALIE				
AMP LIMITED	AUD	378 000	315 850,68	1,16
REGIS RESOURCES	AUD	268 777	351 822,47	1,29
TOTAL AUSTRALIE			667 673,15	2,45
BELGIQUE				
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE	EUR	200	136 400,00	0,50
TOTAL BELGIQUE			136 400,00	0,50
ESPAGNE				
GRUPO EZENTIS SA	EUR	1 086 758	97 156,17	0,36
TELEFONICA SA	EUR	235 830	798 284,55	2,93
TOTAL ESPAGNE			895 440,72	3,29
FRANCE				
AMUNDI	EUR	2 500	132 500,00	0,49
ATOS SE	EUR	5 000	45 060,00	0,17
CARMILA	EUR	37 837	504 745,58	1,85
CASINO GUICHARD PERRACHON	EUR	20 000	195 200,00	0,72
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	26 955	471 065,58	1,73
EXPLOSIFS PROD. CHI	EUR	639	61 344,00	0,23
GASCOGNE	EUR	90 050	402 523,50	1,48
GROUPE SFPI SA	EUR	160 000	355 200,00	1,30
HAFFNER ENERGY SA	EUR	32 331	59 172,20	0,22
HERIGE ACT	EUR	20 000	652 000,00	2,39
ICADE EMGP	EUR	12 000	482 880,00	1,77
IMERYS EX IMETAL	EUR	20 000	726 800,00	2,66
INDLE FIN.ENTREPRISES	EUR	10 253	512 650,00	1,88
LARGO SA	EUR	20 770	53 794,30	0,20
M.R.M.	EUR	7 069	184 500,90	0,68
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	20 000	307 000,00	1,12
MERCIALYS	EUR	119 893	1 171 354,61	4,30
NRJ GROUP	EUR	80 000	542 400,00	1,99
PIERRE & VACANCES	EUR	178 383	192 296,87	0,70
SA DES CEMENTS VICAT - VICAT	EUR	7 000	164 150,00	0,60
SAINT-GOBAIN	EUR	15 000	684 750,00	2,52
SOCIETE GENERALE SA	EUR	27 000	633 960,00	2,32
TARKETT - W/I	EUR	40 000	460 000,00	1,69
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	20 000	293 400,00	1,08
TOTALENERGIES SE	EUR	23 000	1 348 950,00	4,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WORLDLINE SA	EUR	4 000	146 120,00	0,54
TOTAL FRANCE			10 783 817,54	39,57
HONG-KONG				
SWIRE PACIFIC B	HKD	330 000	420 727,86	1,54
TOTAL HONG-KONG			420 727,86	1,54
ILES CAIMANS				
ASM PACIFIC TECHNOLOGY LTD	HKD	70 000	467 655,48	1,72
TOTAL ILES CAIMANS			467 655,48	1,72
LUXEMBOURG				
SES	EUR	22 000	133 980,00	0,49
TOTAL LUXEMBOURG			133 980,00	0,49
MAROC				
AUTO HALL	MAD	60 000	349 437,32	1,28
SOCIETE DES BRASSERIES DU MAROC SA	MAD	2 285	490 953,16	1,80
TOTAL MAROC			840 390,48	3,08
NORVEGE				
YARA INTERNATIONAL	NOK	15 000	614 352,97	2,25
TOTAL NORVEGE			614 352,97	2,25
PAYS-BAS				
IVECO GROUP NV	EUR	60 000	333 480,00	1,23
TOTAL PAYS-BAS			333 480,00	1,23
ROYAUME-UNI				
FRESNILLO PLC	GBP	80 000	813 119,19	2,98
REA HOLDINGS PLC 9%	GBP	490 000	530 177,51	1,95
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	40 000	280 597,35	1,03
TOTAL ROYAUME-UNI			1 623 894,05	5,96
SUISSE				
SWISS RE AG	CHF	8 000	700 632,94	2,57
TOTAL SUISSE			700 632,94	2,57
THAILANDE				
ALLIANZ AYUDHYA CAPITAL PUBLIC COMPANY LIMITED	THB	400 000	451 788,49	1,66
MUAN THAI INSU PUBL COMP LTD	THB	198 500	663 202,50	2,43
TOTAL THAILANDE			1 114 990,99	4,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 120 857,17	70,15
TOTAL Actions et valeurs assimilées			19 120 857,17	70,15
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUTRICHE				
AMS AGA 2.125% 03-11-27 CV	EUR	500 000	350 340,40	1,29
TOTAL AUTRICHE			350 340,40	1,29
CANADA				
SHERRITT INTL 10.75% PIK 31-08-29	CAD	526 875	183 999,09	0,67
SHERRITT INTL 8.5% 30-11-26	CAD	610 000	361 435,10	1,33
TOTAL CANADA			545 434,19	2,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	300 000	243 879,00	0,89
CASI GUIC FLR PERP	EUR	1 900 000	477 968,16	1,76
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	500 000	375 782,50	1,38
RALLYE 0.0% 28-02-32 CV DEFAULT	EUR	500 000	43 532,50	0,16
RENAULT SA	EUR	3 045	823 916,10	3,02
TOTAL FRANCE			1 965 078,26	7,21
LUXEMBOURG				
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	1 000 000	386 836,22	1,42
TOTAL LUXEMBOURG			386 836,22	1,42
PAYS-BAS				
KONINKLIJKE LUCHTVAART MAATSCHAPPIJ NV 0.75% PERP	CHF	750 000	153 188,14	0,56
TOTAL PAYS-BAS			153 188,14	0,56
ROYAUME-UNI				
WEST BROMWICH BUILDING SOCIETY 3.0% PERP	GBP	8 000	445 255,61	1,63
TOTAL ROYAUME-UNI			445 255,61	1,63
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 846 132,82	14,11
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			3 846 132,82	14,11
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HMG GLOBETROTTER I	EUR	1,05	2 842 069,85	10,43
TOTAL FRANCE			2 842 069,85	10,43
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 842 069,85	10,43
TOTAL Organismes de placement collectif			2 842 069,85	10,43
Créances			80 078,90	0,29
Dettes			-132 243,11	-0,48
Comptes financiers			1 500 061,07	5,50
Actif net			27 256 956,70	100,00
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - S	EUR	25 906,892	1 050,41	
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - R	EUR	427,235	100,38	
Part MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE - I	EUR	1,000	1 153,66	

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Markus Optimal Patrimoine Parts I (Capitalisation) FR0011612993 Ce Fonds est géré par HMG FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence l'€STR capitalisé +4% grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans. La gestion du Fonds n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de son indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison a posteriori.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, cet OPCVM est géré de façon active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, taux et actifs monétaires). La sélection des valeurs dépendra pour une partie des analyses macroéconomiques ou microéconomiques effectuées par le gérant, et essentiellement de l'analyse des qualités intrinsèques de la société sous-jacente. Les investissements se feront via des titres en direct ou par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 0% à 90% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 50% aux marchés des actions des pays émergents.

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes notations (voire non notés), de toutes zones géographiques dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux souverains ou du secteur public de la zone euro ;

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs et de pays émergents ;

- de 0% à 100% sur les marchés des obligations convertibles ;

- de 0% à 90% au risque de change sur les devises hors euro.

De 0% à 100% en instruments de taux à caractère spéculatif, dits haut rendement, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou notation jugée équivalente par la société de gestion. Cette dernière ne recourt pas mécaniquement et exclusivement sur les notations publiées par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres considérés.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Des titres intégrant des dérivés pourront être utilisés à des fins d'exposition au risque actions.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les lundis avant 12 heures selon les modalités prescrites dans le prospectus. Les règlements sont effectués en J+3 (jours ouvrés).

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP est classé en risque 5 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peut connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché action.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce dernier est d'autant plus important que l'OPCVM pourra utiliser des titres à caractère spéculatif de façon significative.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Fonds, notamment en cas de rachats importants.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Markus Optimal Patrimoine

Parts S (Capitalisation) FR0013079225

Ce Fonds est géré par HMG FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence l'€STR capitalisé +4% grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans. La gestion du Fonds n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de son indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison a posteriori.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, cet OPCVM est géré de façon active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, taux et actifs monétaires). La sélection des valeurs dépendra pour une partie des analyses macroéconomiques ou microéconomiques effectuées par le gérant, et essentiellement de l'analyse des qualités intrinsèques de la société sous-jacente. Les investissements se feront via des titres en direct ou par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 0% à 90% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 50% aux marchés des actions des pays émergents.

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes notations (voire non notés), de toutes zones géographiques dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux souverains ou du secteur public de la zone euro ;

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs et de pays émergents ;

- de 0% à 100% sur les marchés des obligations convertibles ;

- de 0% à 90% au risque de change sur les devises hors euro.

De 0% à 100% en instruments de taux à caractère spéculatif, dits haut rendement, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou notation jugée équivalente par la société de gestion. Cette dernière ne recourt pas mécaniquement et exclusivement sur les notations publiées par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres considérés.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Des titres intégrant des dérivés pourront être utilisés à des fins d'exposition au risque actions.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les lundis avant 12 heures selon les modalités prescrites dans le prospectus. Les règlements sont effectués en J+3 (jours ouvrés).

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP est classé en risque 5 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peut connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché action.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce dernier est d'autant plus important que l'OPCVM pourra utiliser des titres à caractère spéculatif de façon significative.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Fonds, notamment en cas de rachats importants.